

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	51 (1922)
Heft:	10
Rubrik:	Communication de la Direction de l'Instruction publique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comme suit : Bâle, 135 ; Berne, 171 ; Genève, 176 ; Lausanne, 119 ; Zurich, 169 ; Neuchâtel, 54 ; Fribourg, 65. Neuchâtel et Fribourg n'ont pas de Faculté de médecine.

La crise du cours supérieur dans l'école française. — Elle est, paraît-il, très vive et le cours supérieur semble n'exister plus que sur le papier administratif. La fréquentation scolaire est obligatoire, en théorie, jusqu'à treize ans. Mais on peut passer le certificat d'études à onze ans cinq mois ; et le dit certificat dispense du reste de la scolarité. Par ailleurs, le programme du certificat d'études ne dépasse guère les connaissances du cours moyen. Les élèves qui peuvent subir l'examen entre onze et douze ans s'empressent de le faire. Les autres ne peuvent être promus au cours supérieur. Et s'il en est qui désirent continuer leurs classes, ils passent à l'école primaire supérieure ou dans les cours complémentaires. Il n'y a donc plus, pratiquement, de cours supérieur dans les écoles de France. C'est du moins ce que nous apprend le *Manuel général* (3 juin 1922).

Retraite pour les instituteurs fribourgeois

Dans sa dernière réunion, le Comité de la Société fribourgeoise d'Education a décidé d'organiser, cette année, pour les instituteurs, une retraite spirituelle, qui aura lieu, à Hauterive, du mardi 25 juillet au soir jusqu'au samedi matin suivant. Le Comité a aussi pensé à une retraite pour les instituteurs de langue allemande : elle aura lieu l'année prochaine.

Déjà en 1914, les instituteurs de langue française avaient été invités à une retraite. Une soixantaine de participants s'étaient annoncés, mais au moment même où les exercices allaient s'ouvrir, la guerre éclata et la retraite fut forcément renvoyée à des temps plus favorables.

Lorsque tous les détails de l'organisation de la prochaine retraite seront réglés, une convocation sera adressée à chaque instituteur. Nous espérons qu'elle sera bien accueillie et qu'elle aura du succès.

Communication de la Direction de l'Instruction publique

Le produit de la vente de la traditionnelle carte postale du 1^{er} août sera versé, cette année, au fond de la *Bibliothèque populaire suisse*. Comme il s'agit d'une institution dont le but est nettement éducatif, nous souhaitons que cette vente se fasse dans les meilleures conditions. C'est pourquoi nous nous rendons volontiers à la sollici-

tation de la Commission de la dite Bibliothèque, appuyée par le Bureau de la Conférence des Directeurs de Départements d'Instruction publique, et nous autorisons cette vente par l'intermédiaire des écoles ; nous prions le personnel enseignant de s'y prêter avec sa bienveillance accoutumée. Les cartes seront mises en vente à partir du 1^{er} juillet.

Direction de l'Instruction publique.

Retraite des institutrices

Une retraite destinée spécialement aux institutrices sera prêchée à la Villa Miséricorde, à Fribourg. Elle s'ouvrira le lundi 24 juillet, à 17 heures, et se terminera samedi matin, 29.

Les retraitantes trouveront, à la Villa Miséricorde, chambre et pension à 5 francs par jour ; s'inscrire au plus tôt auprès de la Révérende Mère supérieure.

Toutes nos chères collègues du canton sont amicalement invitées à prendre part à cette retraite, et seront les bienvenues.

Le Comité de la Société des institutrices.

— 0 —

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunion mensuelle, jeudi 6 juillet, à 2 1/2 heures, à la Villa Miséricorde.

— →•← —

Fédération cantonale fribourgeoise des maîtres de gymnastique

L'assemblée annuelle aura lieu à Fribourg, le 8 juillet, à 9 heures du matin, au Café des Grand'Places.

Tractanda :

1^o Protocole ; 2^o Comptes 1921 ; 3^o Nominations statuaires : comités, vérificateurs des comptes ; 4^o Rapport sur les examens (M. Wicht, inspecteur) ; 5^o Exercices pratiques (MM. Wicht et Helfer) ; 6^o Divers.

PAULY ANDRÉ, secrétaire.

— · · · · —

Institut Sainte-Ursule

Le Pensionnat de Sainte-Ursule invite cordialement ses anciennes élèves à la retraite, qui sera prêchée spécialement pour elles, du 25 juillet au soir au 29 au matin.

La Direction.

— ♡ —